

UTILISATEURS

SUPERVISEUR

TRAFIC

ÉNERGIE & SYSTÈMES

COMMUNICATION

MODIFICATIONS

# REV	DATE	DESCRIPTION DES MODIFICATIONS
03	2024-12-19	Prise en compte des contraintes d'exploitation lors de l'utilisation des snowbrakes pour la période hivernale 2024/2025

RÉFÉRENCES

# REV	NUMÉROS DU DOCUMENT	TITRE DU DOCUMENT
D	MRT-REM-ENG-PRO-0008	Procédure d'activation / désactivation snowbrake en service commercial

VALIDATION ET APPROBATION

	FONCTION	NOM	DATE	SIGNATURE
VÉRIFIÉ PAR	Chef de service exploitation	Vincent Roy	08/01/2025	
APPROUVÉ PAR	Directeur support à l'exploitation	Régis Marchal	08/01/2025	
TRANSMIS PAR	Directeur des opérations	Alain Aumais	08/01/2025	<i>Alain Aumais</i>

POINTS SÉCURITAIRES

POINTS PARTICULIERS / INFORMATIFS

P01	Le superviseur a la responsabilité d'évaluer la situation et de décider des actions à mettre en place pour assurer la régulation des trains sur le réseau et la sécurité des voyageurs (maintien à quai, mise en service provisoire, limitation de vitesse...)
-----	--



